

Sur le 1^{er} objet à l'ordre du jour : Prestation de serment de la Présidente du Conseil de l'Aide Sociale

Madame BURGEON POTIE Jeanne, prête serment

Sur le 2^e objet à l'ordre du jour : Absence de longue durée de la Receveuse communale et remplacement par un Receveur communal local faisant fonction : compte de fin de gestion et quitus - Décision

Le compte de fin de gestion établi le 22.12.2006 entre Mme DUMONT Danielle et CALLA Pasquale est accepté. Constate par conséquent que la gestion est complètement apurée. Accorde quitus définitif au comptable sortant, soit Mme DUMONT Danielle. Autorise la restitution des garanties fournies par Mme DUMONT lors de son entrée en fonction

Sur le 3^e objet à l'ordre du jour : Programme de politique générale 2006-2012 - Approbation

D'approuver le programme de politique générale 2006 – 2012 tel que défini par le collège des Bourgmestre et Echevins

Le conseil examine ensuite le point supplémentaire ajouté à l'ordre du jour par le groupe Gauche

Sur le 1^{er} point supplémentaire : Programme de politique générale 2006-2012 – Approbation

a) Dans le point 11 : mise en place du concept de démocratie participative et de son outil : le budget participatif.

b) Dans le point 4 « Sécurité » : rapport du service de police et/ou de prévention à la sécurité, par le système de questions/réponses à chaque conseil communal.

c) Mobilité : Favoriser le déplacement local via le transport public gratuit.

d) Dans le point 7 : Travaux : en matière de lutte contre le rechargement climatique, désignation d'un responsable d'économie d'énergie et de projets alternatifs tels que, par exemple : projet d'implantation d'éoliennes avec rapport régulier au conseil communal.

Procédant au vote, par 6 voix pour, 1 abstention (M. FLAMANT) et 14 voix contre (MM. DEVREEZE, GUYOT, ZANOLA, MOSCARIELLO, FERON, BACCATI, BLAIRON, BURGEON-POTIE, CARBONETTA, DUSSART, GASBARRO-RIZZO, GONZALEZ-MOYANO, STROOBANS, TISON), la proposition du groupe Gauche est rejetée.

Sur le 4^e objet à l'ordre du jour : Rapport sur les affaires de la commune et note de politique générale - Notification

Le rapport et la note de politique générale sont notifiés au conseil

Sur le 5^e objet à l'ordre du jour : Finances – AC : Budget 2007

Le budget 2007 est approuvé au montant de :

au service ordinaire : prévision des recettes : 12.629.089,96 €, prévision des dépenses : 11.558.771,63 €

au service extraordinaire : prévision des recettes : 10.502.940,04, prévision des dépenses : 9.405.358,40 €

Sur le 6^e objet à l'ordre du jour : Fabrique d'Église protestante : Budget exercice 2007 - Approbation

D'approuver le budget **dressé pour l'exercice 2007** par l'Église protestante de Fontaine-l'Évêque.

Sur le 7^e objet à l'ordre du jour : Comité du folklore : Comptes exercice 2006 - Approbation

D'approuver le compte 2006 du Comité du Folklore dans la limite des pièces versées au dossier.

Sur le 8^e objet à l'ordre du jour : CPAS : Ajustement interne n° 1 au budget 2006 - Approbation

L'ajustement interne n°1 au budget 2006 tel que présenté par le conseil de l'aide sociale en date du 18 décembre 2006 est approuvé à concurrence d'un montant de 657.10 euros

Sur le 9^e objet à l'ordre du jour : CPAS : Budget exercice 2007 - Approbation

Le budget 2007 est approuvé au montant de :

au service ordinaire : prévision des recettes et des dépenses de 3.980.887,26 € - la part communale est de 1.116.956 €

au service extraordinaire : prévision des recettes et des dépenses de 164.500 €

Sur le 10^e objet à l'ordre du jour : Asbl « Sports-Délassement » : Budget exercice 2007 - Approbation

D'approuver le budget de l'exercice 2007 dressé par l'A.S.B.L. « Sports Délassement ».

Un montant de 15.000 euros sera ajouté en modification budgétaire n°1 à l'article 76402/332-02 afin que le subside communal soit identique au subside sollicité.

Sur le 11^e objet à l'ordre du jour : Désignation des délégués dans les différentes institutions– Décision

Le conseil décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil

Sur le 12^e objet à l'ordre du jour : Commission Consultative d'Aménagement du Territoire (C.C.A.T.)– Décision de principe

Le Collège communal est chargé de procéder à un appel aux candidats dans le mois de la décision d'établir une commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité. Le collège communal est chargé de porter au conseil de la liste des candidatures.

Sur le 13^e objet à l'ordre du jour : Rapport Urbanistique et Environnemental de la ZACC « Taillette/Jonas » - Approbation

Le conseil décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

Sur le 14^e objet à l'ordre du jour : Cahier spécial des charges pour la désignation d'un coordinateur de sécurité santé pour l'année 2007 - Approbation

D'approuver le cahier spécial des charges relatif à la consultation pour la désignation d'un coordinateur en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles pour une mission de coordination –projet et de coordination- réalisation pour l'exercice 2007 .

Le marché dont il est question sera un marché passé par procédure négociée sans publicité.

Le marché sera régi par le cahier spécial des charges et par les dispositions énoncées dans la convention type province du Hainaut.

En ce qui concerne le PV du conseil du 30.01.2007, le groupe MSJC et CDH certifie que le point 13 relatif au plan Mercure a été reporté. Le reste des membres du conseil ainsi que le Secrétaire communal certifient quant à eux que ce point a bien été voté. Aucune autre observation n'ayant été faite quant à ce procès-verbal , celui-ci est approuvé. L'ordre du jour étant complètement épuisé, Monsieur le Président lève la séance.